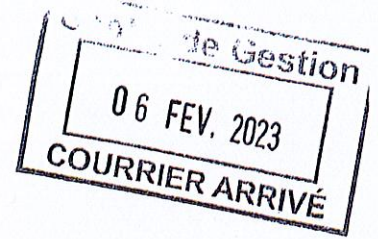


**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

ARRÊTÉ 2023-01-31-1



Monsieur le Maire de la Commune d'Osséja, Roger CIURANA,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (article 33-5) modifiée par la loi 2019-828 du 06 août 2019 portant transformation de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 (articles 13 à 20) relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Considérant l'arrêté municipal n°2021-01-07 en date du 07 Janvier 2021 portant détermination des lignes directrices de gestion (orientations générales des lignes directrices de gestion sur lesquelles le CT du 11/12/2020 s'est prononcé en matière de stratégie de pilotage RH et de promotion et valorisation des parcours professionnels),
Vu la délibération en date du 21/10/2010 portant ratios promus/promouvables pour les avancements de grade,

ARRÊTE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Classement/Nom et Prénom	Situation actuelle Grade-Échelon	Promovable à la date du
1-Monsieur Guillaume DAUSSE	Adjoint Technique Territorial Échelon 7 (01/11/2021) – Échelle C1	01/01/2023 (avec examen) Conditions remplies à compter du 01/09/2018 Ou 01/09/2023 Conditions remplies au 01/09/2023
2-Madame Noëlle BOVER	Adjoint Technique Territorial Échelon 7 (26/01/2022) – Échelle C1	01/01/2023 (avec examen) Conditions remplies à compter du 01/03/2021
3-Monsieur Ruben LOPEZ DE LA TORRE	Adjoint Technique Territorial Échelon 4 (23/06/2022) – Échelle C1	01/02/2023 (avec examen) Conditions remplies à compter du 01/02/2023
4-Madame Cassandra VANDERPAELT	Adjoint Technique Territorial Échelon 4 (05/1/2022) – Échelle C1	25/07/2023 (avec examen) Conditions remplies à compter du 25/07/2023

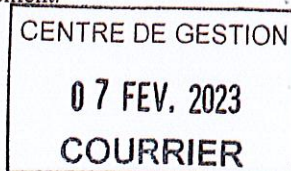
Total des agents promouvables : 2 femmes et 2 hommes

Total des agents inscrits sur le tableau : 4 agents

Article 2 :

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Montpellier (6 Rue Pitot) ou sur www.telerecours.fr dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.



Fait à Osséja, le 31 Janvier 2023

Le Maire, Roger CIURANA

